Reconnaissance AEAI N° 15744

Titulaire
Forster Profilsysteme AG
Hofstrasse 41
8590 Romanshorn
Suisse

Fabricant

Groupe	242 - Portes coupe-feu avec vitrage
Produit	FORSTER FUEGO LIGHT EI90-2
Description	Porte à deux battans en profilé d'acier/acier fin FORSTER FUEGO LIGHT, vitrage PYROSTOP 90-102 (E=37mm, Lmax=2837mm, Smax=3.73m2), E=70mm, joints KERAFIX FLEXPLAN 2000 et joints caoutchouc/ EPDM. Huisserie métallique avec joints KERAFIX FLEXPLAN 2000 et caoutchouc/ EPDM. Serrure à trois becs-de-cane, serrure avec verrouillage vers le haut, joint de sol.
Utilisation	EI 90 Btest=2830mm, Htest=2500mm pm/pl Utilisation voir pages suivantes
Documentation	MPA BS, Braunschweig: Rapport d'essai '3853/1684' (17.09.2004), Rapport d'essai '3957/2724' (18.11.2004), Rapport d'essai '3391/6874' (16.03.2005); DMT, Lathen: Rapport d'essai 'DMT-DO-50-539' (11.12.2018); ift, Rosenheim: Rapport d'expertise '12-000333-PR01 (GAS-C04-01-de-06)' (22.10.2025)
Conditions d'essai	EN 1634-1; EN 1363-1
Appréciation	Résistance au feu EI 90

Durée de validité	31.12.2030
Date d'édition	03.07.2026
Remplace l'attestation du	08.09.2021

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

VKF · AEAI
Elektronisches Siegel
Cachet électronique

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais des portes, fermetures, fenêtres est indiqué dans la norme EN 1634-1:2014, chapitre 13.

Le domaine d'application directe définit les changements admissibles sur l'élément d'essai à la suite d'un essai réussi de résistance au feu. Ces modifications peuvent être appliquées automatiquement sans que le commanditaire ait besoin de rechercher une évaluation, un calcul ou une approbation supplémentaire.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles admises dépend du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Portes pivotantes ou battantes

- Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, les matériaux et la construction du bloc-porte ou de la fenêtre ouvrante doivent être identiques à ceux de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (par exemple, coulissant, à simple ou double action) ne doivent pas être modifiés.

Construction en métal

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes de métal autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur du métal de 25 % au maximum.

Constructions vitrées

- Le type de verre et la technique de fixation sur les bords, y compris le type et le nombre de fixations par mètre de périmètre, ne doivent pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et chacune des dimensions (largeur et hauteur) du verre de chaque vitrage intégré dans un élément d'essai peuvent être :
 – diminués proportionnellement aux réductions de taille.
- Le nombre de baies vitrées et chacune des dimensions du verre de chaque vitrage inclus dans un élément d'essai ne doivent pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre de chaque vantail, ou la distance entre les baies vitrées, ne doit pas être réduite par rapport à celles incorporées dans les éléments d'essai.
 La largeur minimale de la frise est de 12mm.

Finitions décoratives

- Lorsque la peinture de finition n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.

Fixations

- I est permis d'augmenter le nombre de fixations par unité de longueur utilisées pour fixer les blocs-portes sur les constructions support, mais il ne doit pas être réduit. Il est permis de réduire la distance entre les fixations, mais elle ne doit pas être augmentée.

Quincaillerie de bâtiment

- Il est permis d'augmenter le nombre de paumelles et de pions antidégondage, mais il ne doit pas être réduit.

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après :
Rapport d'expertise, ift Rosenheim, n° 12-000333-PR01 (GAS-C04-01-de-06) du 22.10.2025

- Vide de cadre :
 Bmin=1180mm Hmin=1725mm Smin=1.21m2
 Bmax=2830mm Hmax=2500mm Smax=7.08m2
 Battan mobile : Serrure avec verrouillage vers le haut
 Battan fixe : Serrure avec verrouillage vers le haut et vers le bas

- Type et épaisseur de la tôle d'acier du vantail :
 Acier doux: E= 1.5mm
 Acier inoxydable: E= 1.5mm

- Vitrages dans le vantail :

Typ de vitrage	E [mm]	Bmax [mm]	Hmax [mm]	Smax [m2]	Largeur de la frise min. [mm]
PYROSTOP 90-102	≥37	1565	2837	3.73	70
PYROSTOP 90-1x2	≥51	1304	2364	3.08	70
PYROSTOP 90-201	≥40	1565	2837	3.73	70
PYROSTOP 90-2x1	≥54	1304	2364	3.08	70
CONTRAFLAM 90-4	≥40	1496 1632	3036 2832	4.13 3.88	70
PYROGUARD T-EI90/40-3	≥40	1632	2826	3.88	70
POLFLAM EI90	≥35	917	2489	1.92	70

- Éléments de remplissage dans le vantail :

Type de remplissage	E [mm]	Bmax [mm]	Hmax [mm]	Smax [m2]	Largeur de la frise min. [mm]
Plaque POWERPANEL H20 (E≥15mm), recouverte de deux côtés de plaque MICROBIFIRE (E≥16mm), et de tôle d'acier, acier CrNi, alu, CuZi ou Cu (E=1.0-1.5mm) Disposition : Mode portrait	≥49	1410	1880	2.65	70
Plaque de plâtre armé de fibres GIF ABOARD 1100 (E=41mm), recouverte de deux côtés de tôle d'acier, acier CrNi, alu, CuZi ou Cu (E=1.0-1.5mm), Disposition : Mode portrait	≥43	1164	2224	2.59	70

- Quincaillerie diverse

- Autres variantes selon rapport d'expertise